



Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation, des Titres  
et des Elections  
Affaire suivie par Josiane LEVEQUE  
Tél. : 04.88.17.81.15  
Fax : 04.90.16.47.02  
Courriel : josiane.leveque@vaucluse.gouv.fr

PRÉFET DE VAUCLUSE

## ARRETE

**DCL – BRTE – 2020 N° 003**

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE**

**DCL-BRTE-2019 N° 58 DU 27 DECEMBRE 2019**

**ETABLISSANT LA LISTE DES SUPPORTS HABILITES A DIFFUSER DES  
ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES POUR L'ANNEE 2020  
DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Le Préfet de Vaucluse  
Chevalier de L'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRTE-2019 N° 58 du 27 décembre 2019 établissant la liste des supports habilités à diffuser des annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 dans le département de Vaucluse ;

VU la demande en date du 26 décembre 2019, mais reçue en préfecture le 30 décembre 2019, formulée par la société dénommée « 20 MINUTES FRANCE » sollicitant son inscription pour être habilitée à publier des annonces judiciaires et légales sur le département de Vaucluse ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

## ARRETE :

**Article 1er :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral DCL-BRTE-2019 N° 58 du 27 décembre 2019, établissant la liste des supports habilités à diffuser des annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 dans le département de Vaucluse, est modifié ainsi qu'il suit :

.../...

L'accueil général de la préfecture vous accueille les jours ouvrés de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle : Préfecture de Vaucluse - 84905 AVIGNON Cedex 09  
Standard : 04 88 17 84 84 - Courriel : pref-contact@vaucluse.gouv.fr - Internet : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

Les services de presse en ligne ci-après désignés sont habilités à diffuser des annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 dans l'ensemble du département :

- LA PROVENCE - La Provence.com
- LE DAUPHINE LIBERE - ledauphine.com
- TPBM – LES PUBLICATIONS COMMERCIALES - www.tpbm-presse.com
- GROUPE MONITEUR - Le Moniteur.fr
- 20 MINUTES FRANCE - 20minutes.fr

**Article 2** : Le reste des articles de l'arrêté préfectoral DCL-BRTE-2019 N° 58 du 27 décembre 2019, établissant la liste des supports habilités à diffuser des annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 dans le département de Vaucluse, est sans changement.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, Madame et Monsieur les sous-préfets d'APT et de CARPENTRAS, le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

AVIGNON, le 30 JAN. 2020

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

Thierry DEMARET